

BULLETIN
DÉPARTEMENTAL
NUMÉRO 72 - AVRIL 2016

mgen★

CALVADOS
EURE
SEINE-MARITIME
MANCHE
ORNE

Venez nous rejoindre



La légitimité démocratique de l'élection



Loïc DUPONT,
Président de la section
du Calvados

Comme le rappelait notre vice-président Marc Tra chat (Conférence des Présidents et Directeurs le 3 février dernier), les militants élus au comité de section représentent les adhérents. Ils sont le lien entre les adhérents et le siège national, entre la section départementale et le Conseil d'administration. Être élu leur donne une légitimité démocratique qui les autorise, de ce fait, à animer la vie militante de la section.

LA PROXIMITÉ

Une partie des militants milite à MGEN en sus de leurs fonctions au sein de l'Éducation nationale ou dans leur emploi d'origine. En prise directe et quotidienne avec leurs collègues, ils apportent à la mutuelle une grande proximité avec le terrain, la connaissance des besoins des adhérents, des retours immédiats de leurs collègues sur des préoccupations liées à leur protection sociale, leur niveau de vie, leurs revendications...

En tant que « pairs » sensibilisés aux difficultés des adhérents, les militants MGEN sont à même de comprendre et de ressentir les situations auxquelles leurs collègues sont confrontés. En retour, nos adhérents apprécient de trouver des intermédiaires. Cela facilite également les contacts avec des partenaires, comme peuvent l'être les établissements scolaires, les structures de l'économie sociale et solidaire...

La parole des militants issus de l'Éducation nationale gagne en légitimité lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts du monde de l'Éducation auprès des pouvoirs publics ; cela les rend efficaces pour mener des actions d'influence auprès des partenaires MGEN ou des élus locaux...

Cette légitimité vaut évidemment aussi pour les militants issus des champs de l'environnement, des territoires, de l'Économie sociale, auprès de leurs corps d'origine.

Enfin, nos militants constituent un réseau dense, engagé et compétent, que tous les acteurs de la complémentaire santé nous envient.

Le département reste l'échelon historique et permet une implantation au plus près de nos adhérents, sur l'ensemble du territoire français.

MGEN, UNE MUTUELLE GÉRÉE PAR DES PAIRS

MGEN a été fondée, il y a près de soixante-dix ans, par des pairs pour des pairs. Ces « pairs », ce sont ceux que l'on nomme aussi nos « militants », c'est-à-dire des adhérents qui s'engagent dans la mutuelle, de manière ponctuelle ou permanente, en étant détaché, mis à disposition ou élu. Ils s'engagent au bénéfice des adhérents, pour que la mutuelle agisse toujours au plus près de leurs intérêts. Depuis 1946, le contexte français et européen a bien changé et la mutuelle s'est adaptée aux évolutions, qu'elles soient réglementaires, fiscales, légales... Le groupe MGEN que l'on connaît aujourd'hui est né de la fusion d'une centaine de sociétés de secours mutuel locales. Il s'est organisé nationalement, a fait évoluer ses activités, a confié la gestion à des centres d'appels ou de gestion dédiés.

Il a également évolué sur son champ de recrutement. Les adhérents, à l'origine issus des secteurs de l'éducation, de la culture, de la recherche, sont aujourd'hui également issus des collectivités locales, de contrats collectifs d'entreprises, du secteur de l'économie sociale et solidaire... Depuis le 1^{er} janvier 2016, nous accueillons désormais les adhérents issus de la MGET, ouvrant nos portes aux « pairs » issus des champs de l'environnement et des territoires.

Au fil des changements de la mutuelle, les missions des militants ont évolué. Toutefois, un fondement demeure : **les militants sont restés au cœur du fonctionnement de la mutuelle, et gardent un rôle incontournable en section départementale.**

Élections au Comité de Section 2016

Pour mémoire, les candidats ne présentent pas de profession de foi. Ils sont tous adhérents MGEN, âgés de moins de 65 ans l'année des élections et issus de diverses catégories socioprofessionnelles.

Le comité de section est composé de 27 membres élus, dont le tiers est renouvelable tous les deux ans.

Cette année, 11 postes étaient à pourvoir, en raison de deux démissions.

SONT ÉLUS POUR 6 ANS

Les candidats sortants :

Loïc DUPONT (directeur pédagogique IMPro)

Lucette FRANCOISE (retraîtée), Cédric LAUNAY (enseignant IUT Caen),

Arlette LEMAIGRE (retraîtée), Chantal MARIE (retraîtée)

Les nouveaux candidats :



Thierry
HUET

(agent technique C.D.)



Annick
MARIE

(secrétaire administratif)



Isabelle
MOTTAIS

(adjoint administratif)



Gwenaél
MARCHAND

(PE.)

SONT ÉLUS POUR 2 ANS

Les nouveaux candidats :



Jean BIAUELLE

(directeur Services techniques)

Sylvain LEBAS
(conseiller pédagogique)



Tous nos remerciements vont aux élus qui ne peuvent renouveler leur candidature. Nous leur témoignons toute notre reconnaissance pour leur engagement militant sans faille.

Deux d'entre eux ont souhaité s'exprimer :

« Quand tu es élu à la MGEN, tu rentres dans une grande famille. Tu es accueilli chaleureusement. Tu peux t'exprimer librement sur les projets, émettre des idées, des critiques. Tu participes à son évolution et son adaptation à la société en prenant part à des ateliers, notamment dans les grandes rencontres régionales et nationales. Peu importe le poste occupé dans la vie professionnelle. La parole de chacun est également considérée. Merci aux collègues pour leur empathie. Merci à Nicole, ma collègue du CROUS, qui m'a ouvert les portes de cette grande maison que je quitte avec nostalgie ».



Catherine BRETON



« En 2004, sollicité par une collègue en fin de mandat au comité de section de la MGEN du calvados, je me suis donc présenté à la section pour présenter ma candidature qui fut acceptée. Elu, j'ai pu découvrir que la MGEN n'était pas seulement un organisme de remboursement des frais de maladie, mais bien une mutuelle solidaire de ses adhérents, dans de nombreux domaines dans lesquels je me suis investi du mieux que je pouvais. Et c'est avec regret que je dois cesser mon activité au sein de la section, ayant atteint l'âge limite pour être un membre élu de la section ».

Gérard AUVRAY

SOMMAIRE

ÉDITO / 2



VIE POLITIQUE / 3

SANTÉ PRÉVOYANCE / 5

OBSÈQUES / 6

FACTURATION / 7

PROTECTION / 9

SOMMEIL / 10



ACTUALITÉS / 11

FITDAYS / 12



mgen

Plus de choix, plus d'avantages,
moins de dépenses :
avec MGEN, votre santé
est entre de bonnes mains.

Nous n'avons pas tous les mêmes moyens,
ni les mêmes besoins. C'est pourquoi **MGEN**
a créé **EFFICIENCE SANTÉ**, des offres santé
qui s'accordent avec votre vie et votre budget...
sans rien concéder à la qualité des soins
et des garanties !

Choisir **Efficience Santé**, c'est accéder
à une vision plus juste et plus efficace
de votre santé : des établissements et
des professionnels conventionnés
proches de chez vous, pour des restes
à charge minimisés et une qualité
de service certifiée.



Et moi qui pensais
QU'ÊTRE BIEN
Soigné
c'était une
QUESTION
d'argent

mgen.fr

Mutuelle
Santé
Prévoyance

EFFICIENCE
SANTÉ

Une complémentaire
simplement efficace

A partir du 1^{er} janvier 2016, la mise en place d'une couverture complémentaire frais de santé pour tous les salariés sous contrat de droit privé devra être réalisée par les employeurs privés. A travers les offres ISTYA Collective, MGEN s'adresse à eux et leur propose des réponses adaptées à leurs besoins. Vous êtes salarié(e) d'une structure œuvrant dans le champ de la culture, du sport, de l'éducation, de l'animation ? Vous travaillez dans une MJC, une association ? Nous avons une réponse MGEN / ISTYA Collectives pour les salariés qui doivent rejoindre le contrat groupe obligatoire mis en place par l'employeur. Faites-le savoir...

NOS OFFRES

ISTYA Collectives propose un large éventail de solutions en matière d'offres de santé et des services en fonction des besoins des salariés.

NOTRE ENGAGEMENT

En choisissant le 1^{er} groupe mutualiste français, l'employeur permet à ses salariés de bénéficier d'une pleine liberté de choix, d'une égalité de traitement et d'une parfaite équité pour apporter les solutions et le suivi les plus performants et les plus adaptés.

Santé pour les moins de 100 salariés :

Une gamme santé modulable et mutualisée pour que le sur-mesure devienne accessible même aux plus petites structures. Nous proposons des contrats pour 1, 2, 3 salariés.

Santé pour les plus de 100 salariés :

Des dispositifs santé sur mesure et pilotés au plus près, pour accompagner votre politique sociale.

Services :

Nous ajuster aux besoins des mutualistes est au cœur de nos préoccupations. Nous avons intégré dans nos offres, quelle que soit la taille de la structure :

- Un réseau de professionnels de santé conventionnés : un large choix d'équipements de qualité à des tarifs négociés pour l'optique et les audioprothèses et ceci, avec le bénéfice du tiers-payant.
- Un service d'assistance en cas d'hospitalisation ou de dépendance légère.

Vous ou votre conjoint avez la possibilité de bénéficier d'un contrat collectif Santé ?

N'hésitez pas à nous contacter pour bénéficier de nos conseils en matière de protection sociale, individuelle et collective.

En savoir plus : WWW.ISTYACOLLECTIVES.FR

Stéphanie SMALCERZ – Déléguée MGEN, en charge des contrats collectifs - ssmalcerz@mgen.fr

Notre groupe :

Istya collectives a été créée le 1^{er} janvier 2015 pour mettre les valeurs mutualistes des fondateurs du Groupe Istya au service des associations et structures de l'Economie Sociale et Solidaire dans la mise en place de leur politique sociale. Il réunit 5 grandes mutuelles : MGEN, MNT, MGET, MAEE et MGEFI.

Le groupe Istya, c'est :

- 15,7 millions de personnes protégées
- 13,1 milliards de chiffre d'affaires consolidé
- 1^{er} groupe en complémentaire santé (en affaires directes).



OBSÈQUES

Décès du fonctionnaire, pensez à vos proches !

Jusqu'à présent, en cas de décès d'un fonctionnaire en activité, l'Etat versait à ses ayants droits (conjoint, enfants...), un capital équivalent à un an de traitement brut.

Il n'en est plus rien, depuis le 6 novembre 2015 (sauf accident de service ou maladie professionnelle).

Le capital versé en cas de décès du fonctionnaire avant l'âge légal de départ en retraite ne sera que de 13 600 € (majoré de 823,45 € par enfant à charge de moins de 21 ans) et de 3 400 € après cet âge légal.

Les prestations MGEN en cas de décès, comprises ou optionnelles, prennent donc un relief particulier.

Excepté pour l'offre d'entrée « Initiale », toutes les offres santé MGEN comprennent des solutions prévoyance qui, en cas de décès, intègrent ce qui suit :

☛ Pour le fonctionnaire actif :

- 85% du traitement brut annuel de l'assiette annuelle servant au calcul de la cotisation MGEN
- + 800 € au titre de frais funéraires
- + 10 000 € par enfant à charge de moins de 20 ans ou recensé au handicap MGEN

☛ Pour le fonctionnaire retraité :

- 3 500 € de capital
- + 800 € de frais
- + 10 000 € par enfant à charge de moins de 20 ans ou recensé au handicap MGEN

Ces prestations permettront à vos proches de faire face aux difficultés financières liées au décès d'un proche.

Vous pouvez bénéficier de prestations complémentaires en souscrivant à des offres optionnelles :

SOLLICITUDES ASSURANCES OBSEQUES

Accessible à partir de 46 ans moyennant une cotisation mensuelle (ou un versement unique), Sollicitudes permet de financer vos obsèques à hauteur de 4 000 €, 8 000 € ou 12 000 € (pour un couple).

Ce contrat facilite l'organisation des obsèques pour vos proches, vous permet de leur épargner des soucis administratifs et financiers (assistance administrative par téléphone, informations juridiques) et d'accompagner vos proches dans le respect de vos dernières volontés.

SOLLICITUDES
ASSURANCE
OBSEQUES
MGEN

RASSURCAP SOLUTIONS

RASSURCAP
SOLUTIONS

C'est une assurance décès sur mesure qui garantit le versement d'un capital (ou d'une rente mensuelle, ou une formule mixte) aux bénéficiaires désignés en cas de décès. Vous choisissez le montant (modulable chaque année) du capital à verser moyennant une cotisation mensuelle ; vous pouvez ainsi sécuriser financièrement vos proches.

Dans tous les cas, pour une solution correspondant à vos attentes, vous pourrez être accueillis et bénéficier d'un conseil personnalisé en contactant la MGEN du Calvados (3676).

De nouvelles pratiques dans certains établissements

Depuis quelques mois, nous avons vu apparaître, dans quelques établissements de soins de notre région, de nouvelles pratiques de facturation.

La chambre particulière :

Rappelons tout d'abord que l'attribution d'une chambre particulière est considérée comme une réponse à une demande d'un patient qui ne souhaite pas partager sa chambre avec une autre personne. Bien entendu, ce service a un coût et il est facturé en tant qu'exigence particulière. Pour être facturable, la chambre doit donc avoir été demandée ou, pour le moins acceptée, par le patient. Si un établissement n'a d'autre choix que de proposer une chambre particulière à un patient qui ne l'a pas demandée ou acceptée par écrit, celle-ci ne doit pas lui être facturée. De même, un patient qui doit être isolé pour des raisons médicales ne peut se voir facturer une chambre particulière. Dans la pratique, il est fréquent que les sorties d'hospitalisation se fassent en fin de matinée ou en début d'après-midi et les entrées en fin de journée. C'est pour cette raison que la quasi-totalité des établissements ne facturent jamais la chambre particulière le jour de sortie, prenant en compte sa facturation pour la personne qui entre sur la même journée. Mgen ne verse jamais de participation pour la chambre particulière le jour de votre sortie partant du principe qu'une même chambre ne devrait pas être facturée deux fois pour une même journée. Pourtant, depuis quelques temps, certains établissements de notre région n'hésitent plus à facturer la chambre particulière le jour de sortie et incite même les mutualistes à protester auprès de leur mutuelle pour faire prendre en charge cette facturation. Nous ne pouvons que nous insurger contre ce discours qui sous-entend que tout ce qui est facturé est juste et devrait donc être pris en charge par nos cotisations.



Les forfaits « frais de dossier » :

L'une des dernières nouveautés consiste également à proposer aux patients de régler un forfait « frais de dossier ». Un formulaire est donc soumis à l'approbation de l'entrant pour lui demander d'accepter le paiement dudit forfait. En cas de refus, il est demandé de fournir une prise en charge hospitalière auprès de son organisme de couverture complémentaire. Si la prise en charge n'est pas fournie, l'établissement demandera au patient de faire l'avance des frais alors que nous avons des conventions de tiers-payant avec l'ensemble des établissements de la région. Des patients ont même été incités à s'adresser à la Mgen pour la prise en charge de ce forfait « frais de dossier ». Nous ne pouvons accepter cette pratique sans protester. Restez donc vigilants, n'hésitez pas à nous demander de vous fournir une prise en charge pour ne pas payer le forfait. Si vous le pouvez, fréquentez des établissements ne pratiquant ce type de facturation.



2 avenue du Parc Saint-André - I 4207 Hérouville-Saint-Clair Cedex

3676

Service gratuit
+ prix appel

Renseignements et contact E-mail
à partir du site Internet <http://mgen.fr>

Directeur de la publication : Loïc DUPONT. Document non contractuel.

Imp. Le Brun, Caen - Siret 537 966 129 00018. Papier issu de forêts gérées durablement.



AGENTS PUBLICS, NOTRE PROTECTION SOCIALE EST-ELLE MENACÉE ?

Brochure complète

à télécharger sur

MFP.FR/MOBILISATIONFONCTIONPUBLIQUE

**et disponible
sur le stand de la MFP**



MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE



NOUS SOMMES AGENTS PUBLICS ET NOUS NE SOMMES PAS DES NANTIS !

- 1** En France, les employeurs privés financent à hauteur de 50 % minimum la complémentaire santé de leurs salariés...

SEULEMENT 3%
pour nous, agents publics !

- 2** L'État accorde

MOINS DE 6€

par an à la moitié d'entre nous pour l'accès à la complémentaire santé alors qu'il accorde 151 euros par an et par salarié dans le privé.

- 3** Le législateur a imposé à l'employeur privé la couverture de ses salariés pour faciliter leur accès aux soins.

**L'EMPLOYEUR PUBLIC
N'A AUCUNE
OBLIGATION**
vis-à-vis de ses agents.

- 4**

Voici quelques exemples de la réalité de notre protection sociale.
Actifs ou retraités,

**FAISONS ENTENDRE
NOTRE VOIX**

auprès de nos employeurs publics,
de nos députés et des pouvoirs publics
pour défendre notre modèle
de protection sociale solidaire.

Retrouvez toutes nos informations sur

MFP.FR/MOBILISATION **FONCTIONPUBLIQUE**

SOMMEIL ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

■ 16^e Journée du Sommeil®

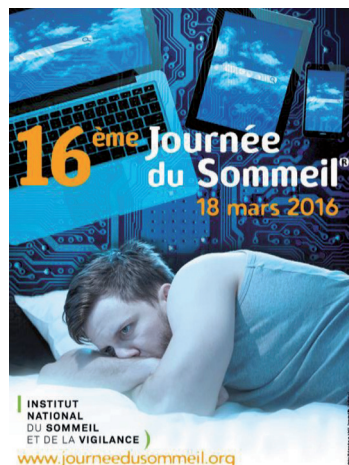
Écrans, tablettes, ordinateurs, téléphones portables... les nouvelles technologies se multiplient et envahissent aujourd'hui notre vie dans toutes ses dimensions. Nous sommes tous, peu ou prou, connectés, au point que l'on vient à se poser la question : comment vivait-on avant ?

Parce que dormir est un temps de déconnexion tout à fait essentiel, indispensable à la récupération physique et mentale, les spécialistes du sommeil ont fait le point sur les habitudes de sommeil de la population française et ont souligné les interactions entre le sommeil et les nouvelles technologies, lors de cette 16^e Journée du Sommeil. Avec une ambition : savoir utiliser les technologies actuelles de manière à préserver ou à améliorer la qualité de nos nuits.

A 75 ans, nous aurons dormi... 25 ans ! soit un tiers de notre vie.

Les conséquences de la privation chronique de sommeil peuvent être nombreuses sur la santé : prise de poids, diabète, augmentation de la douleur, dépression, aggravation des troubles respiratoires et cardiovasculaires, endormissements au volant ou au travail, baisses de performance, difficultés relationnelles...

Et pourtant, nous malmenons parfois notre sommeil, unique moyen de récupérer nos capacités physiques et psychiques.



Prix du jury MGEN 2016.

Avec la **JOURNÉE DU SOMMEIL®**, l'Institut National du Sommeil et de la Vigilance, s'est donné un triple objectif :

- **Sensibiliser le public.**
- **Favoriser le dépistage** et rappeler que **des structures de soins existent** lorsque le sommeil devient pathologique.
- **Poursuivre la reconnaissance** engagée des troubles du sommeil comme élément de santé publique.

ET LA JOURNÉE DU SOMMEIL À CAEN ?

Elle a eu lieu le Vendredi 18 mars au Pôle des Formations et de Recherche en Santé

Cette journée a été proposée par les équipes de l'Unité d'exploration et de traitement des troubles du sommeil du CHU de Caen et des unités INSERM du Pr Eustache et du Pr Davenne.

Elle a permis la rencontre de médecins, de chercheurs et de professionnels de santé et la présentation des résultats de l'enquête nationale INSV sur le sommeil et les nouvelles technologies. Les insomnies dues aux nouvelles technologies concernant les adolescents et les adultes, leurs conséquences sur leur sommeil et l'apport des nouvelles technologies pour y remédier ont également été abordés.

Cette journée s'est terminée par le résultat du Concours photo « sommeil et technologies », avec le prix du jury MGEN 2016 qui a récompensé Florient TAFFOREAU pour « Les multiples facettes des technologies pour notre sommeil ».

Prévention Santé **MGEN**, encourage la pratique sportive

De nombreuses études démontrent l'impact préventif de la pratique régulière d'une activité sportive pour diminuer le risque de développer certaines pathologies et pour augmenter le bien-être des personnes.

MGEN, partenaire de l'INSERM

32 adhérents de la MGEN, âgés de 68 à 82 ans, participent à une étude dans le cadre d'un programme européen « MOTION » dont l'objectif est d'améliorer la qualité de vie et la condition physique générale.

Le laboratoire INSERM U1075 de Caen, dirigé par Damien Davenne et le chercheur titulaire responsable du projet scientifique, Antoine Gauthier, travaillent avec leurs équipes (dont Lucie Bigot et Antoine Langear) pour mener à bien ce projet.

Il s'agit pour les personnes recrutées de participer à un programme d'entraînement à domicile pendant quatre mois à raison de deux séances d'une heure par semaine.

Les entraînements sont adaptés à chaque personne et se déroulent en face à face ou en visioconférence. Les effets seront évalués.

Ce programme se réalise sous l'égide de professionnels de santé et du sport adapté.

Dans le cadre de la « **semaine bleue** » en octobre 2016, une conférence présentant en détail le projet recherche avec son protocole et ses objectifs, sera proposée aux adhérents.

Un message d'invitation sera envoyé à tous les mutualistes.



Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale



**UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE**



Dragon Ladies, Les conquérantes du Calvados

Proposée par le Comité Départemental de Canoë-Kayak du calvados, la pratique du Dragon-Boat est proposée à toutes les femmes atteintes ou ayant été atteintes du cancer du sein. Elles peuvent être en cours de soin ou en rémission.

Les études scientifiques ont montré, en effet, que la pratique sportive réduit

notamment la fatigue et améliore la qualité de vie des personnes. Elle atténue également la toxicité des traitements.

Elle concourt à réduire le risque de récurrence en période de rémission. Il s'agit ici d'une politique de lutte contre le cancer par une pratique sportive adaptée.

MGEN soutient cette action dans le cadre « **d'octobre rose** » 2016. Elle sera présente sur un stand d'information et proposera en partenariat avec le Comité Départemental de Canoë-Kayak du calvados une initiation à des activités nautiques les 15 et 16 octobre 2016 à OUISTREHAM.

Un message sera adressé également à tous les mutualistes.



4^e édition

2016 **FITDays** mgen[★]

triathlon pour tous



Du 20 mai au 12 juillet 2016
30 étapes dans toute la France

Sport, santé, solidarité FITDays mgen[★]
Inscriptions sur fitdays.fr



NORMANDIE, Haut-lieu du FitDays MGEN en 2016 avec la venue de l'événement dans la région pour 3 étapes !

FitDays MGEN vous invite à venir aux différentes étapes pour participer ou applaudir ! Vous pouvez aussi vous préparer pour participer à la finale qui se déroulera à Castellane le 12 juillet.

Fidèle à sa philosophie, le FitDays MGEN accueillera les participants de tout âge et de tout niveau. Le programme est varié et complet :

Jeudi 2 juin : Evreux - Place Charles de Gaulle

**Vendredi 3 juin : Douvres-La-Délivrande
Parking Aquanacre**

Dimanche 5 juin : Grand Couronne - Stade nautique

A Douvres !

En partenariat avec la communauté de Communes, 400 scolaires nés entre 2004 et 2010 sont invités à participer gratuitement au village éducatif du FitDays MGEN et à participer à leur 1er triathlon :

20 m natation dans la piscine d'Aqua-nacre + 1 km de VTT avec du matériel prêté + 250m de course à pied.

Pour tous un tee-shirt, une médaille, un gilet de sécurité et un goûter en cadeau !

Puis en fin d'après-midi, tout le monde peut s'inscrire sur le site des FIT DAYS MGEN, les parents, les grands-parents, les grands frères et sœurs... sont notamment invités à faire plaisir aux plus jeunes en participant avec eux au relais famille : l'enfant (né entre 2004 et 2010) effectue 20 m de natation dans la piscine, avec ou sans brassards, avant de passer le relais à son coéquipier; né en 2003 et avant, pour 1km de course à pied). Les meilleurs des séries participeront aux demi-finales puis à la finale ! De l'ambiance et de la bonne humeur en perspective !

Lors de la remise des prix du Relais famille de chaque étape, seront également tirés au sort 12 enfants pour participer à la finale Ouest du 5 juin à Grand Couronne où ils pourront tenter de gagner leur place pour la finale nationale du 12 juillet à Castellane.

Enfin Participez à la finale du FitDays MGEN 2016 le Mardi 12 juillet à Castellane

Si vous êtes très sport, lancez-vous pour participer au Triathlon XS ou au Triathlon M de Castellane. Les parcours sont beaux à couper le souffle...

Alors allez vite sur www.fitdays.fr pour découvrir les détails et vous inscrire !